

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022



EXTRAIT N° 2022.00105 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Nombre de membres :**

↔ en exercice : 60  
↔ présents : 47  
↔ représentés : 11

**Date de convocation :**  
Mercredi 22 Juin 2022

**Secrétaire de séance :**  
Mme Noëlle RUBAUD

L’an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaients présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN  
**DONGES :** M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON  
**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL  
**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN  
**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY  
**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT  
**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN  
**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET,  
Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD  
**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON

**Absents représentés :**

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN  
**PORNICHET :** M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR  
**SAINT-NAZAIRE :** Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Maribel LETANG-MARTIN, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, Mme Capucine HAURAY donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD

**Absents excusés :**

**DONGES :** Mme Alice MARTIENNE  
**PORNICHET :** M. Yannick JOUBERT

**Commission :** Commission Finances

**Objet :** Finances - Comptes de gestion du receveur communautaire pour le budget principal et les 9 budgets annexes (Eau – Assainissement – SPANC – Aménagement – Transports et déplacements – immobilier d’entreprises – Collecte et traitement des déchets – Parcs de stationnement-Transition énergétique) de la CARENE pour l’exercice 2021

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022**

**Commission** : Commission Finances

**Objet** : Finances - Comptes de gestion du receveur communautaire pour le budget principal et les 9 budgets annexes (Eau – Assainissement – SPANC – Aménagement – Transports et déplacements – immobilier d'entreprises – Collecte et traitement des déchets – Parcs de stationnement-Transition énergétique) de la CARENE pour l'exercice 2021

**Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,**

Expose,

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 2<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, il est soumis à votre examen les comptes de gestion, pour l'exercice 2021, présentés par M. CREAC'H, Receveur Percepteur, du budget principal, des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du SPANC, de l'aménagement, des transports et déplacements, de l'immobilier d'entreprises, de la collecte et traitement des déchets ménagers, des parcs de stationnement et de la transition énergétique.

Le Receveur communautaire a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2021. Il a en outre procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Les comptes de gestion du Receveur communautaire font apparaître des résultats concordant avec ceux du compte administratif du Président, pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du SPANC, de l'aménagement, des transports et déplacements, de l'immobilier d'entreprises, de la collecte et traitement des déchets ménagers, des parcs de stationnement et de la transition énergétique.

Les comptes de gestion sont joints en annexe à la présente délibération.

Il est précisé par ailleurs, que les comptes d'attente, tant en recettes qu'en dépenses, dont la tenue ne relève que du comptable public, n'appellent pas de remarques particulières.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir approuver les comptes de gestion dressés par le Receveur communautaire pour l'exercice 2021, ceux-ci n'appelant ni observation, ni réserve.

Le Président,  
David SAMZUN

**Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :**

**ADOpte A LA MAJORITE (55 pour et 3 abstentions)**